



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL**  
**SEANCE DU 25 JANVIER 2016**

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;  
: MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;  
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,  
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,  
SIDIS, Conseillers.  
D. STAMPART, Directeur Général.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, ouvre la séance à 19h, il excuse Monsieur MEDINA F, Conseiller PS, Monsieur MARIQUE, Chef de file MR, excuse Monsieur Sami SIDIS, Conseiller MR.

La séance publique est close à 19h10.

Le Bourgmestre ouvre la séance secrète à 19h10.

---

## SEANCE PUBLIQUE

### 1. AME-PCS- CONVENTION CADRE REFERENT SOCIAL SAMBRE ET BIESME

Monsieur VALENTIN, Président du CPAS, explique les bases et les objectifs de la convention, détaillée dans la délibération et l'annexe.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, demande ce qu'il en est du statut et de la reconnaissance des ménages "accompagnés"? Comment sont-ils choisis pour ce statut et qui en décide? Il signale qu'aucune référence légale n'a été repérable.

Monsieur VALENTIN répond qu'il s'agit de personnes ne sachant pas en toute autonomie gérer leur maison et leur mode de vie en location, que l'évaluation de leurs besoins d'accompagnement se fait lors de la visite initiale et relève des intervenants sociaux, en accord avec la société.

Le vote est acquis à l'unanimité

Voir délibération – folio

### 2. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

### 3. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil prend acte desdites approbations.

Voir délibération – folio

### 4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA FABRIQUE D'EGLISE SAINT-CLET DE PONT-DE-LOUP - DETERMINATION DES CONDITIONS - POUR DECISION



Monsieur GRENIER, Echevin des Finances, revient sur l'accord et sur le fait que la commune a dû assumer une charge même légère en compensation de la mise à disposition pour Sambre et Biesme. Il signale qu'il faut compléter l'adresse du bien dans l'article 1. (Le DG complète immédiatement cet article 1)

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, rappelle que le Conseil a accepté le jugement mais se demande si, dans le principe, il n'aurait pas fallu se retourner contre la société d'habitation, en évoquant la convention de vente et les conditions posées, non respectées par Sambre et Biesme au départ, car finalement la Commune dédommage la société qui est à l'origine du problème renvoyé en justice. Il souligne que sa question ne remet pas en cause l'opportunité de cette convention mais en mettant les faits face aux principes, il pense que cela pourrait poser question.

Le Bourgmestre intervient pour réaffirmer la volonté du Collège d'en sortir sans trop de problème, avec un esprit de conciliation.

Monsieur GRENIER, Echevin des Finances, ajoute que la participation communale n'est pas excessive, et coûtera moins cher qu'un avocat.

Il passe ensuite au vote.

Le vote est acquis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**5. -1.778.511/55/2015 - COMMUNICATIONS/VOIRIES - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME - SLSP SAMBRE&BIESME - RUES DE STALINGRAD ET RY DU MOULIN À PONT- DE-LOUP - CONSTRUCTION DE 6 HABITATIONS UNIFAMILIALES AVEC OUVERTURE D'UNE VENELLE - DÉCRET VOIRIE > POUR DÉCISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, présente le dossier et précise la situation des habitations.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, demande ce qu'il en est pour l'éclairage.

Monsieur GROLAUX, Conseiller Ensemble, signale que la chose n'a pas été évoquée au CA de Sambre et Biesme.

Le Bourgmestre va suivre la question.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**6. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2015 - POUR DECISION**

Le procès-verbal est admis par 18 oui et 1 abstention (Mme MAHIEU, excusée).

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, demande s'il y a des questions.

Madame SMOLDERS, Conseillère Ensemble, demande ce qu'il en est des charges fixées pour les associations utilisant en semaine la salle "Dins les courtis". Le règlement actuel fixe des charges excessives pour les associations qui n'ont pas de visées lucratives.

Le Bourgmestre, lui répond qu'une solution a été trouvée et qu'elle recevra les informations par courrier, que les associations seront satisfaites. Il déplore la rapidité d'une réaction des responsables auprès d'elle, parce-qu'ils n'ont pas attendu que la Commune les informe. Le règlement a été modifié et sera présenté au Conseil en février.

Monsieur GROLAUX, Conseiller Ensemble, demande la parole pour signaler au Conseil qu'il a déposé à leur intention le calendrier de la Lupipontaine, ainsi qu'à l'intention du personnel communal, car la Lupipontaine, dont il est devenu le Président, tient à



remercier à la fois les conseillers, les échevins et le personnel pour leur soutien à l'association qui se veut un partenaire notable dans la préservation du patrimoine de Pont-de-Loup, dans la conservation de son histoire et de ses traditions, et de leur transmission aux jeunes générations.

Après l'avoir remercié, le Bourgmestre lève la séance publique.

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 25 JANVIER 2016.

Par le Conseil :

Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI

**PROVINCE DE HAINAUT**  
Arrondissement de Charleroi



**COMMUNE D'AISEAU-PRESLES**  
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles